

Réf: Dossier N° 013036

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « ONYX AGRO »

Siège social Abidjan, Treichville, BELLEVILLE AVENUE 26, Lot  
10, Ilot 53

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 19/03/2021 reçus par Me Kouame athanase, et enregistrés au CEPICI le 21/05/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ONYX AGRO »

Objet : Achat - vente de produits agricoles et phytosanitaires;- l'achat-vent d'engrais, composts, fumiers, semence, etc.- le BTP (Génie civil) ;- hydraulique et forage;- l'achat-vente de système d'irrigation et installation, la prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères créées ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe . Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Treichville, BELLEVILLE AVENUE 26, Lot  
10, Ilot 53

Dirigeant(s) : M OUATTARA MOUHAMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-02727 du 27/10/2021 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°19030/GTCA/RC/2021 du 27/10/2021

